

## **COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 OCTOBRE 2007**

**ETAIENT PRESENTS :** Mmes et Mrs SALLIOU P. (Maire) - GEORGES Y. - LE FOLL M. - COLLOBERT H. - HENRY B. - FREMONT L. (Adjoint) – LE ROUX P. - GUENNIC M TH. - LE VEZOUET JP. - ANGER M. - KERHERVE J. - JONET S. – Mme PERSONNIC A. – Mme JOUANIGOT A. – M. RICHARD G.- Mme MABIN B. - MONNIER M.

### **ABSENTS EXCUSES :**

Mme THOMAS D. qui donne pouvoir à M. SALLIOU P.

### **ABSENTS :**

M. LE BAIL M.  
M. LE MARREC Y.  
M. PLOUX G.  
M. SALAUN JC.

M. Loïc FREMONT a été désigné comme secrétaire de séance

## **I Foyer des Jeunes Travailleurs de GUINGAMP – Demande de subvention 2007**

M. Marcel LE FOLL explique que les subventions ont été votées lors du conseil municipal du 12 mars 2007, et que nous avons reçu en retard une demande de subvention du Foyer des Jeunes Travailleurs. En 2005, le déficit du FJT s'élevait à 32 000 €, en 2006, à 502 €. M. Jean-Pierre LE VEZOUET demande les raisons de ce déficit. M. Bernard HENRY répond qu'une nouvelle convention collective avait été mise en place, avec notamment l'instauration d'un 13<sup>e</sup> mois. A l'unanimité, le conseil municipal décide de voter une subvention de 0.70 €/habitant au FJT, soit : 1 873.20 €

## **II Revalorisation des tarifs communaux**

### **1 Tarifs de la cantine et de la garderie.**

M. Marcel LE FOLL expose que depuis le décret n°2006-753 du 29 juin 2006, les collectivités territoriales qui assument la restauration scolaire peuvent déterminer librement le prix de la cantine scolaire. Aussi, il se propose d'augmenter les tarifs de la cantine et de la garderie à compter du 8 octobre 2007.

Ainsi, le prix d'un repas pour un enfant s'élèvera à 2.62 € pour un adulte : 4 €

Pour la garderie, l'heure s'élèvera à 1.22 € 3.74 € pour 3 enfants de la même famille.

A l'unanimité, le conseil municipal approuve ces nouveaux tarifs.

## **2 Tarifs de location des salles**

M. Bernard HENRY explique que la commission de gestion des équipements communaux s'est réunie et propose les tarifs suivants, qui seront applicables à compter du 01 janvier 2008 :

### **Salle des Fêtes :**

#### **. Bals.**

- \*pour Pabuais et associations pabuaises
- matinée ou soirée 200 €
- \* pour privés extérieurs et associations extérieures
- matinée ou soirée 360 €

#### **. Fest-Noz**

- \*pour Pabuais et associations pabuaises
- matinée ou soirée 410 €
- \* pour privés extérieurs et associations extérieures
- matinée ou soirée 520 €

#### **. Repas divers avec cuisine : 1/2 salle :**

- Pabuais
  - midi ou soir 160 €
  - midi et soir 205 €
- Extérieur
  - midi ou soir 215 €
  - midi et soir 245€

#### **. Repas divers avec cuisine : salle entière**

- \* pour Pabuais
  - midi ou soir 235 €
  - midi et soir 310 €
- \* Extérieur
  - midi ou soir 360 €
  - midi et soir 430 €

#### **. Apéritif privé**

- Pabuais 65 €
- Extérieur 110 €

#### **. Apéritif dansant**

- Pabuais 80 €
- Extérieur 150 €

#### **. Repas divers sans cuisine : 1/2 salle**

- Pabuais 90 €

- Extérieur 200 €

**. Repas divers sans cuisine : salle entière**

- Pabuais 130 €

- Extérieur 280 €

**. Réunions, congrès, conférences :**

- Associations locales gratuit

- Extérieur 100 €

**. Concours de Cartes – Loto :**

- Associations locales gratuit

- Extérieur 150 €

**. Manifestations artistiques :**

- Associations locales gratuit

- Extérieur 290 €

**. Séances culturelles, arbre de Noël :**

- Associations locales gratuit

- Extérieur 160 €

**Supplément pour utilisation cuisine 55 €**

**Caution pour la salle 500 €**

**Caution pour la cuisine 300 €**

M. Jean KERHERVE informe que l'état de propreté de la salle de réunions, située près des courts de tennis n'est pas satisfaisant après location soit par des associations ou des particuliers. M. Bernard HENRY, chargé de la gestion des bâtiments communaux note la remarque. A l'unanimité, le conseil municipal adopte ces nouveaux tarifs.

### **3 Tarifs de location tennis**

M. Bernard HENRY informe que la commission de gestion des équipements communaux a décidé d'augmenter les tarifs de location des courts de tennis à compter du 01 Janvier 2008 et de les fixer comme suit :

**Locations horaires :**

- Adultes extérieurs 8 €

- Adultes PABU et Communes du District 6 €

- Jeunes 3 €

**Abonnement 10 heures au choix :**

- Adultes extérieurs 60 €

- Adultes PABU et Communes du District 45 €

- Jeunes 15 €

**Abonnement annuel - 40 heures :**

1 heure fixe ou 40 heures volantes

- Adultes extérieurs 240 €



diagnostic étant terminée, il serait souhaitable de passer à la tranche conditionnelle. M. Yves GEORGES présente les 3 propositions faites par ACF :

- 1) Aérothermes électriques coût 15 000 €HT
- 2) Infrarouges électriques coût 30 000 €HT
- 3) Aérothermes Gaz coût 42 500 €HT

De plus, pour chaque proposition, il faut rajouter 12 000 €HT pour la ventilation.

La salle des fêtes est équipée actuellement par 6 aérothermes électriques. Le bureau municipal a opté pour la 1<sup>ère</sup> solution, avec 8 aérothermes.

Le conseil municipal, moins 5 abstentions ((M. Yves GEORGES, M. Guy RICHARD, Mme Armelle JOUANIGOT, Mme Martine ANGER, Mme Sylvie JONET) décide de choisir la solution n°1 (Aérothermes électriques).

### **VIII Cimetière – dossier d’appel d’offres**

M. Pierre SALLIOU fait part que dans le cadre des travaux d’extension du cimetière, la DDE a préparé le dossier de consultation des entreprises. 3 lots sont prévus : voirie, colombarium, maçonnerie. Le coût de l’extension du cimetière s’élève à 98 347 €HT. M. Pierre SALLIOU explique qu’une visite de colombariums a eu lieu le 12 septembre dernier à ST-AGATHON, POMMERIT-LE-VICOMTE, PLOUISY, PLOUMAGOAR. Des cavurnes enterrées, une colonne qui comportera le nom des défunts seront installées. A l’unanimité, le conseil municipal approuve le dossier d’appel d’offres préparé par la DDE.

### **IX Chemin des Capucins – mise à enquête publique**

M. Pierre SALLIOU explique que vu le très mauvais état du chemin des capucins, et après renseignements pris auprès de Me GUYENET, notaire à GUNGAMP, un courrier a été adressé à tous les co-lotis pour leur demander de céder gratuitement le terrain, et de participer financièrement aux travaux. Sur 7 personnes concernées, un seul propriétaire refuse de céder la voie à la commune, elle ne veut pas que le chemin devienne public. Ainsi, la voie restera privée, et la commune n’interviendra d’aucune manière pour réhabiliter ce chemin.

### **X Vente d’un délaissé communal au Grand Kermin**

M. Hervé COLLOBERT fait part que nous avons reçu un courrier de Me HOMMEY-KERLAOUEZO, notaire à GUINGAMP pour demander au conseil de céder un délaissé communal de 173 m<sup>2</sup> au Grand Kermin au profit de M. et Mme Guy FOUCAUT. En effet, M. et Mme FOUCAUT s’apprêtent à vendre ce terrain, dont l’accès se fera à partir de ce délaissé communal. Après consultation du service des Domaines qui fixe le prix à 30 €le mètre carré, le conseil municipal décide de le vendre au prix de 31 €le m<sup>2</sup>.

### **XI Questions diverses**

#### **Convention de mise à disposition pour l’instruction des actes d’urbanisme**

M. Hervé COLLOBERT explique que suite à la réforme de l’urbanisme depuis le 01 octobre, il est nécessaire de signer une nouvelle convention entre les services de la DDE pour

l'instruction des actes de l'urbanisme et la commune. A l'unanimité, le conseil municipal autorise le maire à signer cette convention.

M. Hervé COLLOBERT fait le point sur la rentrée scolaire. Pour l'école du bourg, Mme Armelle JOUANIGOT, institutrice précise qu'il y a 2 à 3 élèves en moins que l'année précédente, que la nouvelle directrice est Mlle Sabine KERGOET.

M. Hervé COLLOBERT ajoute qu'à l'école du Croissant l'effectif est stable, que de gros travaux ont été effectués : portes et fenêtres en PVC du côté maternelle, peinture, mobilier, couloir primaire entièrement refait par les services techniques.

En ce qui concerne le lotissement du Chemin Vert, M. Hervé COLLOBERT précise que nous avons reçu le plan définitif du lotissement. M. Jean KERHERVE demande s'il était possible de prévoir un stationnement en épi le long du Chemin Vert, vu le manque de places de parking sur la place du bourg.

M. Bernard HENRY fait part qu'il y a une exposition à la bibliothèque ayant pour thème le cochon jusqu'au 20 octobre prochain. La remise des lots, un apéritif grillades aura lieu le 20 octobre pour clôturer l'exposition. La reprise des cours informatique aura lieu le 17 octobre prochain. Le 3 novembre se tiendra une exposition diverse à la salle des fêtes (appareils photos, peinture, poterie...)

M. Pierre SALLIOU annonce que l'inauguration de la mairie aura lieu le vendredi 19 octobre à 17h30 en présence de M. le Sous Préfet, qu'une porte ouverte se tiendra le samedi 20 octobre de 10h à 12h, et de 14h à 17h

M. Pierre SALLIOU signale qu'il a été interpellé par M. le directeur de la polyclinique car le rond-point situé rue de l'Armor, porte un panneau : « rond point de l'hôpital » et non : « rond-point pôle de santé ».

M. Pierre SALLIOU répond suite à la demande M. Jean KERHERVE quant à la voirie. En effet, pour 2007, la somme de 120 000 € a été budgétisée (avec notamment 50 000 € pour la place du bourg). Il est certain que l'état général de la voirie se dégrade. En 2008, le budget consacré à la voirie sera plus élevé. De plus, en 2008 est prévu l'aménagement de la Poterie.

M. Yves GEORGES explique qu'il fait actuellement le point sur la longueur de la voirie. En effet, une partie de la DGF est calculée en fonction de ce critère. Officiellement, la commune possède 14 kms. Avant le 16 octobre, la commune doit communiquer le chiffre exact de la longueur de la voirie. Le conseil municipal, à l'unanimité autorise le maire à communiquer ce chiffre.

M. Loïc FREMONT intervient pour préciser que la charpente de l'église est actuellement en fabrication, que la réception des travaux de l'église aura lieu fin avril-début mai 2008.